

RAPPORT ANNUEL 2020

Sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers



Table des matières

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
A. Présentation de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l’Ouanne (3CBO)	3
B. LA COLLECTE	5
C. Le traitement des déchets collectés.....	15
 Partie 2 : INDICATEURS FINANCIERS	17
A. BUDGET	17
B. Coût du service public	22
 PARTIE 3 : BILANS ET PERSPECTIVE	25
 LEXIQUE	30

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. Présentation de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO)

COMPOSITION DE LA STRUCTURE INTERCOMMUNALE (POPULATION - DONNEES INSEE 2020)

COMMUNE	POPULATION TOTALE	COMMUNE	POPULATION TOTALE
<i>Bazoches-sur-le-Betz</i>	964	<i>La Chapelle-Saint-Sépulcre</i>	247
<i>Chantecoq</i>	502	<i>Louzouer</i>	273
<i>Château-Renard</i>	2220	<i>Mérinville</i>	188
<i>Chuelles</i>	1209	<i>Melleroy</i>	508
<i>Courtemaux</i>	259	<i>Pers-en-Gâtinais</i>	257
<i>Courtenay</i>	4086	<i>Saint Hilaire-les-Andréisis</i>	931
<i>Douchy-Montcorbon</i>	1411	<i>Saint Germain des Prés</i>	1934
<i>Ervauville</i>	552	<i>Saint Firmin des Bois</i>	466
<i>Foucherolles</i>	280	<i>Saint Loup d'Ordon</i>	258
<i>Gy-les-Nonains</i>	637	<i>Triguères</i>	1318
<i>La Selle-en-Hermoy</i>	824	<i>Thorailles</i>	183
<i>La Selle-sur-le-Bied</i>	1032		
POPULATION TOTALE		20 539	

COMPETENCES EXERCEES

La 3CBO exerce plusieurs compétences obligatoires dont celle de "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés". La compétence traitement des ordures ménagères est déléguée au SMIRTOM de Montargis depuis 2002.

LOCAUX ET PERSONNELS

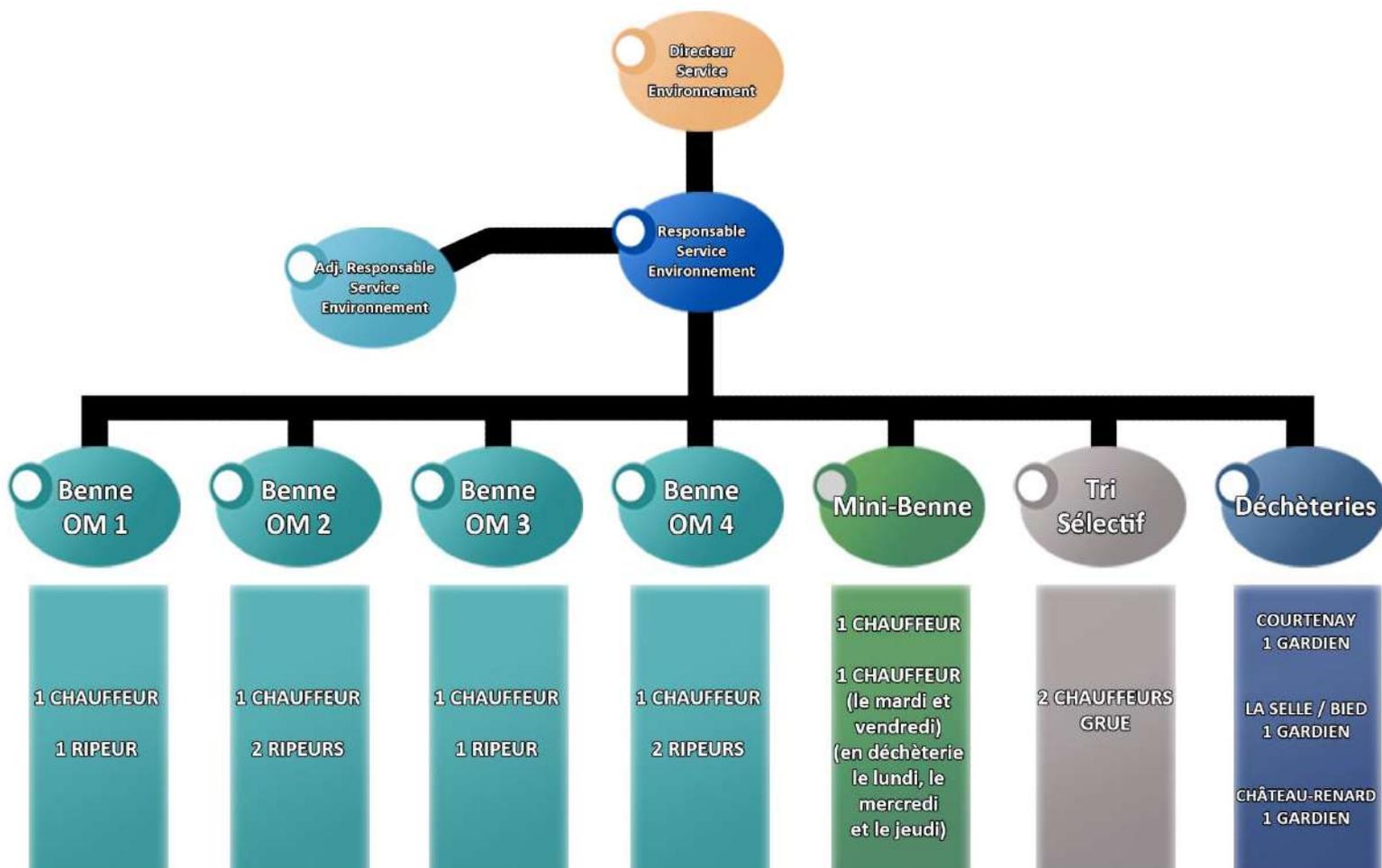
La 3CBO est divisée en plusieurs bâtiments :

- Les locaux administratifs, nommés « pôle administratif », situés à Château-Renard
- Les locaux techniques (service technique et collecte des déchets de la 3CBO) nommés « pôle technique », situés à Chuelles au 505, chemin du Comtois. Les services sont joignables par téléphone au 02 38 95 27 65 ou par mail à l'adresse secretariat.st@3cbo.fr.

Le site Internet relate toutes les informations nécessaires sur les services de la 3CBO : www.3cbo.fr.

La répartition du personnel titulaire par type d'activité au 31/12/2020 est la suivante :

- Service de collecte des ordures ménagères (OM) : 1 chauffeur, 7 chauffeurs-ripeurs, 5 ripeurs
- Déchèteries : 3 gardiens
- Collecte sélective : 2 agents
- Administration : l'encadrement du service est composé de 4 agents



B. LA COLLECTE

1) Moyens matériels et humains

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (OM)

Quatre Bennes à Ordures Ménagères (BOM), 2 de 19 tonnes de PTAC et 2 de 26 tonnes de PTAC, sont utilisées pour la collecte des déchets ménagers. La collecte des ordures ménagères est assurée en régie, c'est-à-dire par les agents techniques de la 3CBO. 14 agents titulaires et 2 agents stagiaires travaillent à la collecte des ordures ménagères résiduelles, avec les camions de collecte.

Deux mini bennes (3,5 tonnes) sont utilisées pour la collecte des ruelles étroites où les BOM ne circulent pas ou pour la collecte des cartons, verre et papiers professionnels. Un agent est affecté à ces missions.



COLLECTE DES BIODECHETS

La collecte des biodéchets est assurée par une mini benne (7,5 tonnes) hybride, subventionnée par le conseil départemental. Un agent est affecté à ce véhicule pour collecter les biodéchets du territoire mais également ceux du territoire du SMIRTOM (Convention de collecte des biodéchets entre les deux établissements, 3CBO et SMIRTOM depuis 2017). Ce véhicule permet de diminuer les consommations de carburants et possède une plus grande capacité que les mini-bennes (3,5 tonnes).



COLLECTE DU TRI SELECTIF

La collecte sélective est assurée par deux camions grues simultanément (affectation d'un agent par camion-grue). Une remorque supplémentaire a été achetée en 2017 afin de diminuer les trajets vers le centre de tri COVED situé à Ormoy.



2) Caractéristiques des collectes assurées par la 3CBO

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte-à-porte, une fois par semaine, hormis la commune de Chuelles collectée une fois toutes les deux semaines.

- Tournées de ramassage :

Les tournées sont organisées de manière à collecter une commune sur une journée. Pour cela, les agents travaillent en deux équipes, l'une le matin (5h-12h) et l'autre l'après-midi (12h-19h). La collecte se compose de 18 ou 23 (en incluant les mini bennes) tournées effectuées du lundi au vendredi.

- Points de regroupement :

Chaque année, la 3CBO tâche de réduire les manœuvres dangereuses (citées dans la recommandation R 437 de la CNAM : demi-tour, marche arrière, collecte bilatérale) et continue d'implanter des points de regroupement auprès des impasses et chemins concernés.

- Conteneurisation :

Depuis 2010, la 3CBO veille à faire appliquer le règlement de collecte et continuer d'informer les habitants dans leurs boîtes aux lettres ou en disposant sur les bacs un mot signalant les mauvaises pratiques (présence de verre, de cartons, de tri, de déchets verts, bacs non conformes...)



COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

- Mode de collecte :

Pour la majorité des communes du territoire, la collecte des emballages, des papiers et du verre est assurée en apport volontaire (AV) ; c'est-à-dire que les administrés apportent leurs déchets en colonnes de tri. Ce mode de collecte est pratiqué depuis la mise en œuvre du tri sélectif sur le territoire en 2001.

Seule la commune de Chuelles est collectée en porte-à-porte depuis le mois de juin 2019.

- Fréquence de collecte :

Les fréquences de levée des colonnes varient de deux fois par semaine à une fois par mois. Elles sont ajustées selon le remplissage des colonnes.

- Centre de tri :

Le contenu des colonnes d'emballages et de papier est acheminé au centre de tri de l'entreprise COVED, situé à ORMOY (89). Le site assure leur tri et leur conditionnement ; pour ensuite les expédier vers les filières de valorisation, matière par matière.

Une à deux fois par mois, une analyse du gisement de déchets (caractérisation) est réalisée afin de connaître les proportions de chaque matériau mis dans les colonnes.

MISE A DISPOSITION DE BACS

La 3CBO met à disposition des usagers des bacs gratuitement. Le service collecte se charge d'effectuer la livraison des nouveaux bacs ainsi que les petites maintenances (roulettes, couvercles).

En 2020, 287 interventions ont été réalisées dont voici le détail :

Période : De 01/01/2020 à 31/12/2020

Réceptifs	Nb. avant	MEP +	Compl. +	Retiré -	Chgt cap. +	Chgt cap. -	Disparu/vol é +	Disparu /Volé -	Cassé +	Cassé -	Brulé +	Brulé -	Tombé dans la benne +	Tombé dans la benne -	Nb. après
120 OM Citec	9482	34	3	8	13	70	13	13	15	17	-	1	1	-	9452
120 Bio Citec	185	-	-	-	2	2	1	-	8	7	-	-	-	-	187
120 Papier Citec	24	-	5	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	26
240 OM Citec	2746	32	9	5	63	16	7	8	22	20	2	1	3	-	2834
240 Papier Citec	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
340 CS	4	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
240 Verre	24	-	6	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	29
360 OM Citec	4	-	-	-	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
360 litres CS	357	3	7	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	367
770 OM Citec	539	5	7	4	7	8	1	1	5	5	9	10	1	-	546
770 CARTON Citec	102	-	8	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	110
770 tri	4	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
TOTAL RECIPIENTS	13471	74	46	20	100	99	23	22	51	50	11	12	5	-	13578
Nb. interventions	-	71	30	20	86	-	22	-	47	-	6	-	5	-	-

MEP : Mise en place d'un nouveau bac

Compl. : Complément de bac

Chgt cap. : Changement de capacité de bac



3) Caractéristique du réseau des déchèteries

LA GESTION DES SITES



La 3CBO assure la gestion de 3 déchèteries : Courtenay, Château-Renard et La Selle-sur-le-Bied. Le gardiennage est géré par la 3CBO et la collecte ainsi que le traitement des déchets sont gérés par des prestataires de service.

En 2020, les prestataires par type de bennes sont les suivants :

Type de bennes	Prestataires	Date de début de marché	Date de fin de marché
ENCOMBRANTS	SEPUR	01/01/2020	31/12/2024
CARTONS	VEOLIA	01/01/2020	31/12/2024
DECHETS VERTS	SEPUR	01/01/2020	31/12/2024
FERAILLES	SEPUR	01/01/2020	31/12/2024
GRAVATS	SEPUR	01/01/2020	31/12/2024
DECHETS DANGEREUX SPECIFIQUES	MARTIN ENVIRONNEMENT	01/01/2020	31/12/2024
	ECO DDS	01/01/2014	Jusqu'à la fin de l'agrément
MOBILIER	ECO MOBILIER	01/01/2019	31/12/2023
PILES	COREPILE	06/2017	31/12/2021
CAPSULES / CARTOUCHES D'ENCRE	COLLECTORS	01/01/2021	31/12/2026
Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)	ECOLOGIC	01/01/2021	31/12/2026
AMPOULES	ECOLOGIC	01/01/2021	31/12/2026



Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'accès aux déchèteries est réglementé par un accès par carte selon les conditions suivantes :

- Accès particuliers : 20 passages gratuits par an et 1 € par passage supplémentaire souhaité ;
- Accès professionnels : Prestation payante à hauteur de 10 € par passage.

Les déchèteries sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, sauf les dimanches et les jours fériés.

LA FREQUENTATION DES SITES

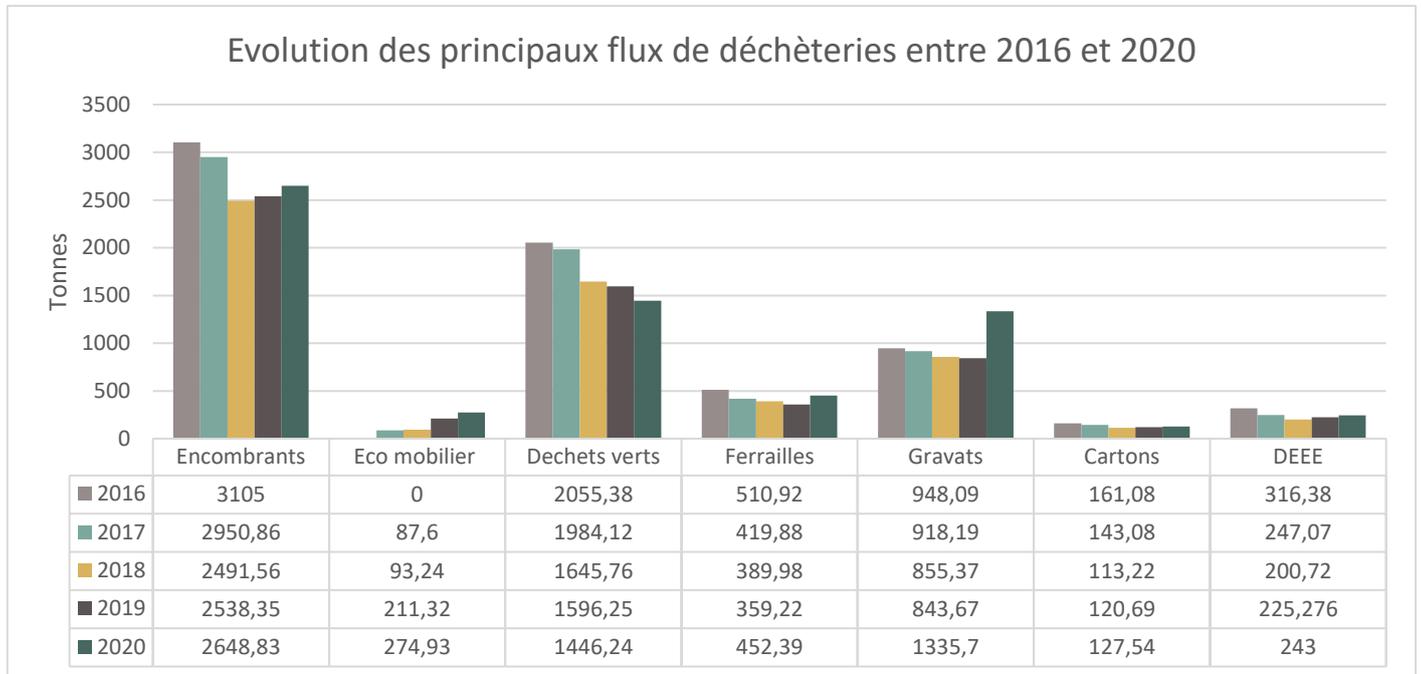
Depuis 2018, 9 562 cartes de déchèteries ont été créées. En 2020, 847 cartes ont été créées ou rechargées selon le détail suivant :

Type	Nombre	Recette (en €)
Particulier	616	0
Professionnel	28	3270
Perdue	69	690
Recharge	134	720
TOTAL	847	4680

4) Evolution des tonnages des déchets collectés

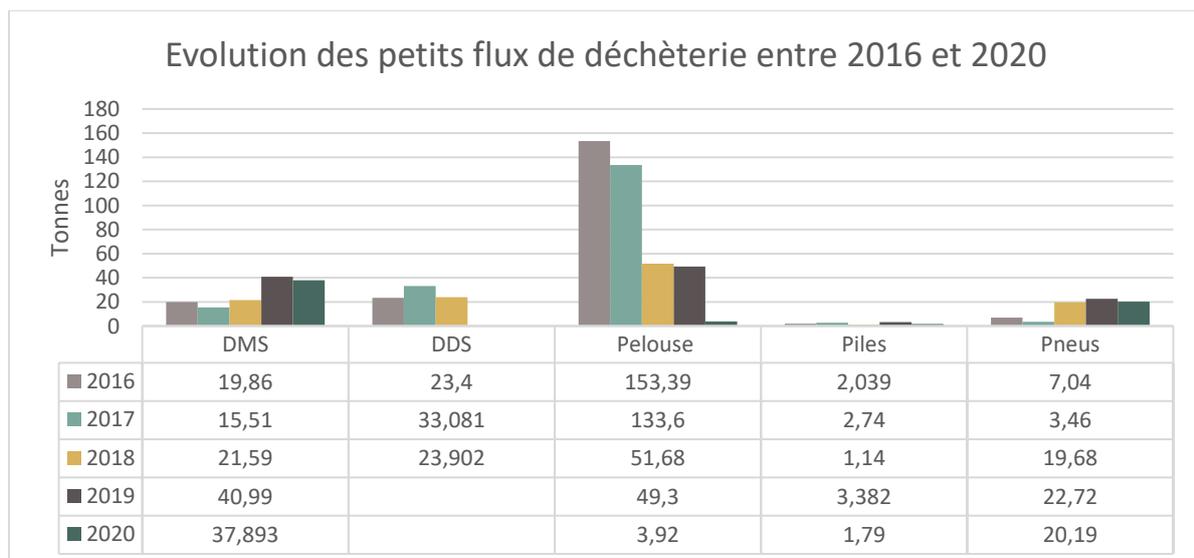
LES DECHETERIES

En 2020, les déchets entrants représentent 6613,273 tonnes, soit l'équivalent d'un ratio d'environ 320,97 kilos/habitant sur l'année.

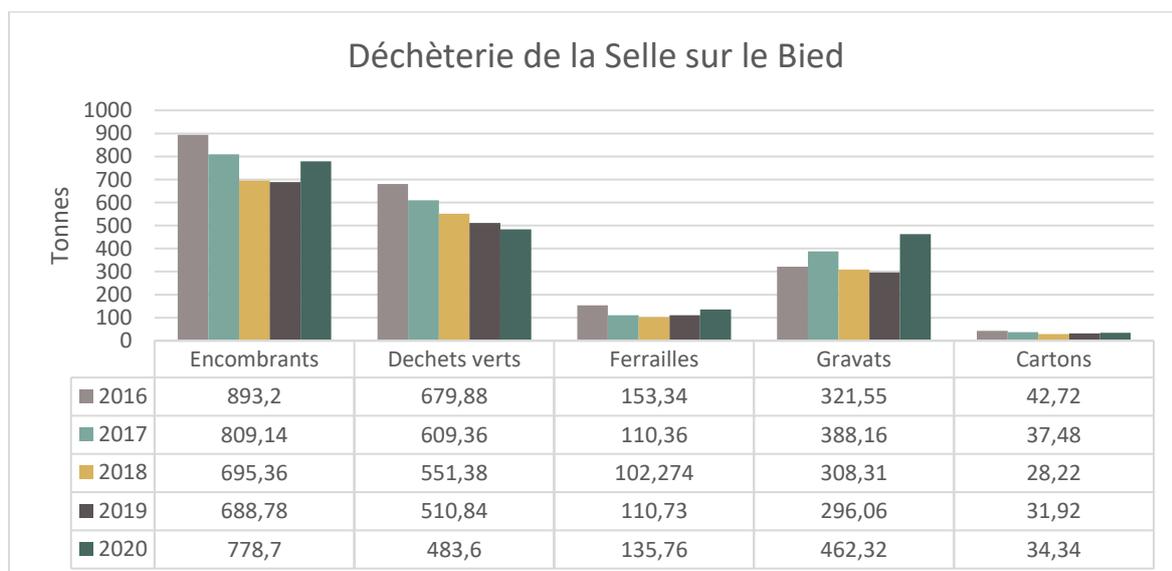
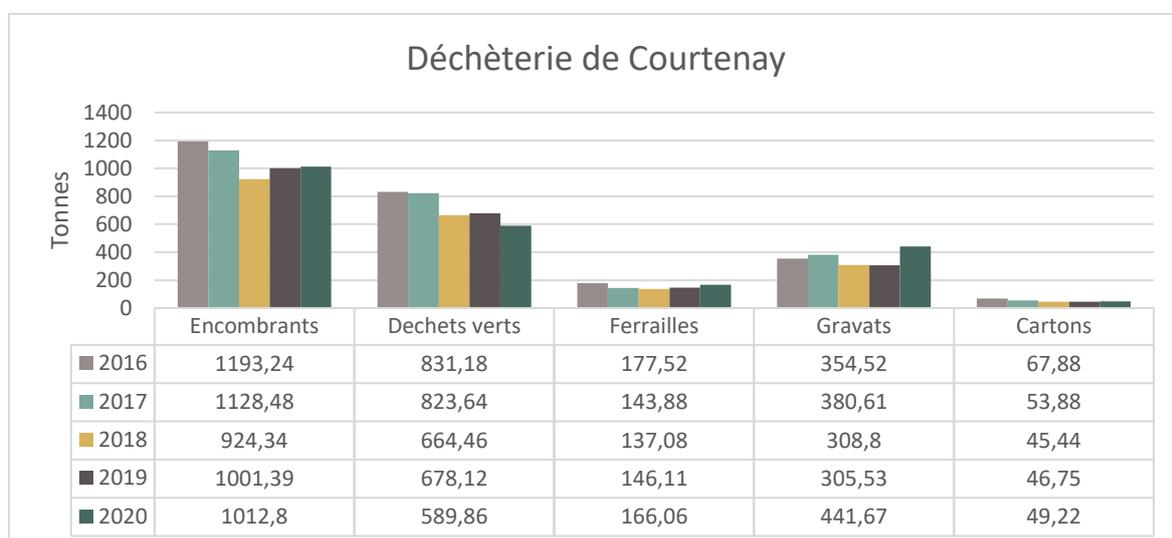
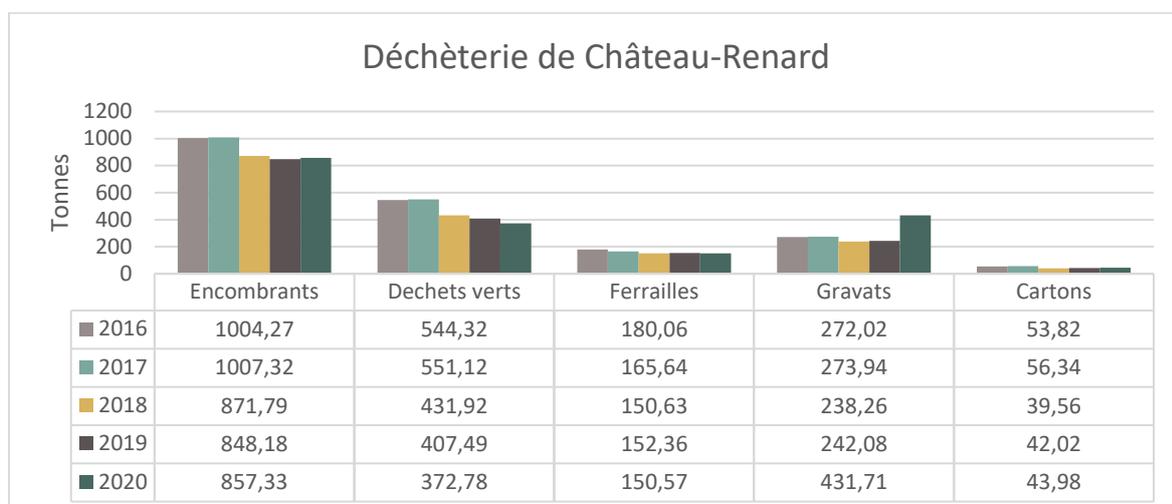


L'évolution la plus importante est celle des tonnages de gravats. En 2020, les apports en gravats ont été plus importants que les autres années avec une hausse de 58% par rapport à 2019. Cette hausse peut s'expliquer par les rénovations importantes de maisons qui ont pu avoir lieu sur le territoire (hausse des achats de maisons, hausse des demandes de travaux ...).

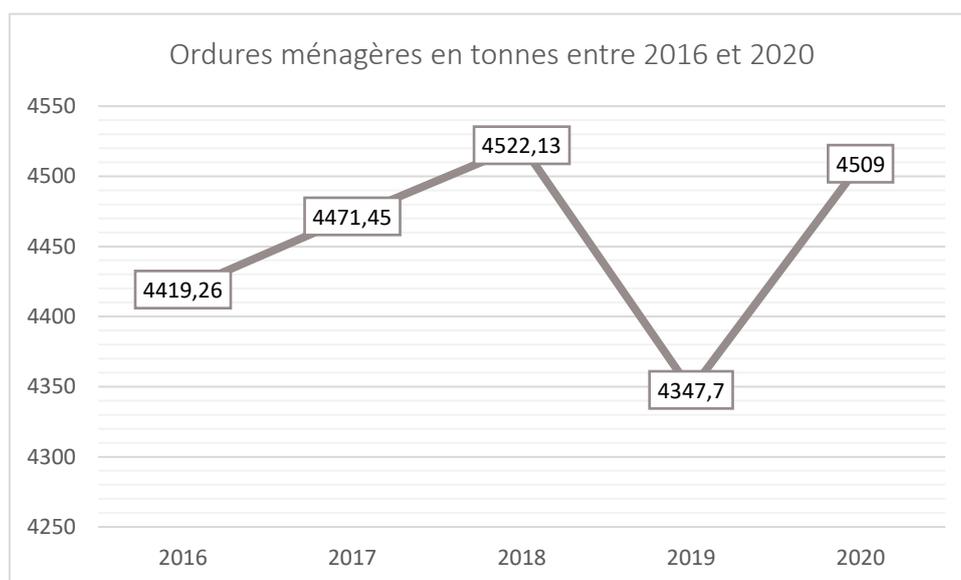
Les déchets verts sont en baisse depuis quelques années principalement à cause des sécheresses.



EVOLUTION PAR DECHETERIE DES PRINCIPAUX FLUX



LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)



Années	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères (en tonnes)	4 419,26	4 471,45	4 522,13	4 347,7	4 509
Evolution	-	1%	1%	-4%	4%
Nombre total d'habitants	20 823	21 389	21 389	20 987	20 539
Ratio kg/hab/an	212,23	209,05	211,42	207,16	219,53

L'augmentation des ordures ménagères peut avoir plusieurs hypothèses pour l'année 2020. Le confinement auquel nous avons été confronté lié au COVID a entraîné la venue des habitants en résidences secondaires sur le territoire. Les écoles fermées et le télétravail conduisent les habitants à avoir de nouvelles habitudes de consommation et de vie. De plus les vacances des français se sont déroulés principalement chez eux.

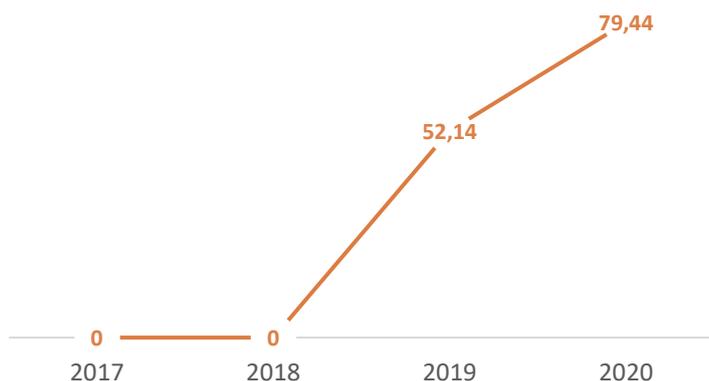
Le ratio de production d'ordures ménagères sur la commune de Chuelles est de 139 kg/hab. depuis la mise en place du tri en porte à porte, soit 80 kg/hab. en moins que la moyenne du territoire.

LA COLLECTE SELECTIVE

Evolution des tonnages de la collecte sélective



MULTIMATÉRIAUX



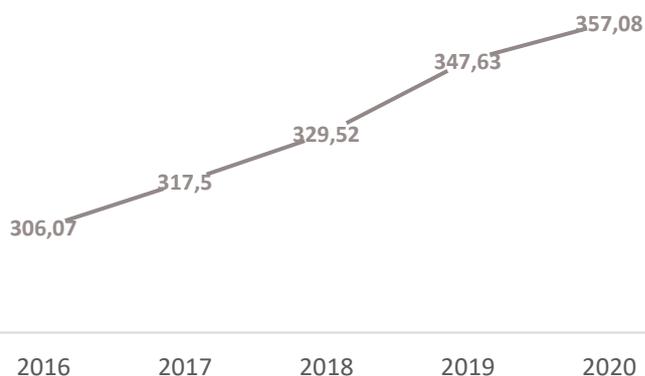
MULTIMATERIAUX : Depuis 2019, les déchets recyclables de la commune de Chuelles sont collectés en porte à porte (Corps creux et corps plats mélangés).

CORPS PLATS



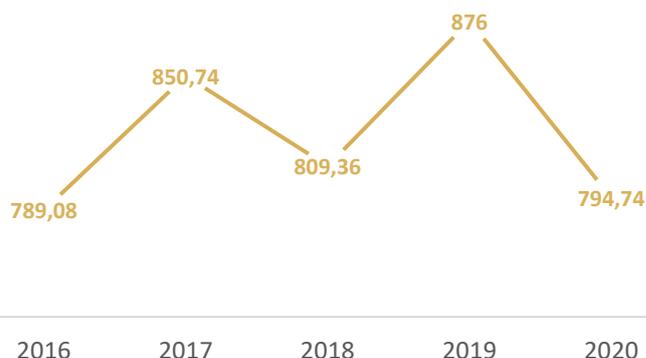
CORPS PLATS : La diminution du gisement national de papiers est à l'origine de la baisse des tonnages des corps plats.

CORPS CREUX



CORPS CREUX : La hausse des corps creux s'explique en partie par la mise en place des extensions des consignes de tri.

VERRE



VERRE : Les quantités de verre restent stables. La variation correspond principalement à l'effet « stock » sur la plateforme de transit qui peut contenir 100 tonnes de verre.

TONNAGES TRIÉS ET EXPÉDIÉS AUX REPRENEURS

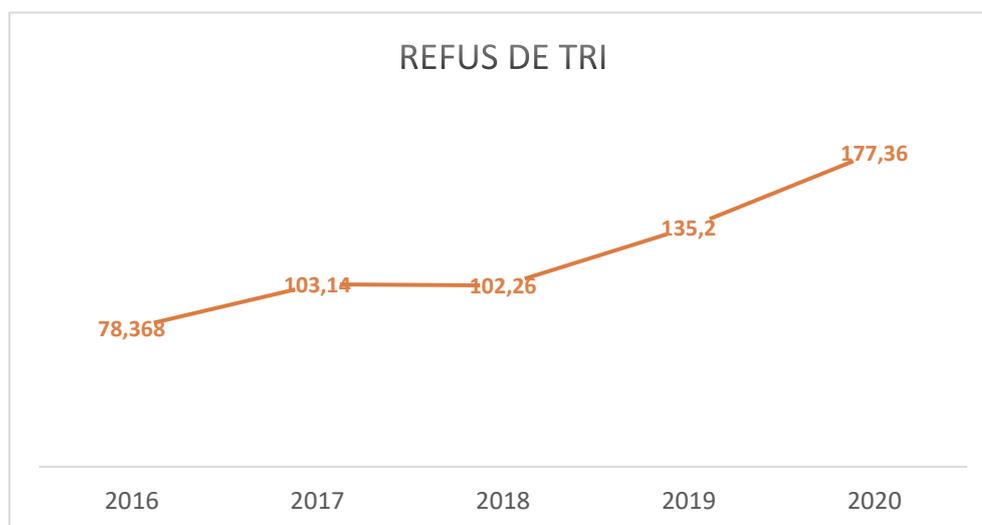
Pour rendre le taux de variation plus juste, il faut prendre en compte le stockage de matière en centre de tri. En 2019 des tonnages de tri sélectif ont été stockés pour atteindre la quantité nécessaire afin d'être expédié par matières vers le repreneur en 2020, d'où des taux de variation importants.

MATIERES	TONNES EXPÉDIÉS EN 2020
ACIER	37
ALUMINIUM	2,1
ELA 5.03	11
EMR 5.02	138,832
JRM	221,4
PEBD	8
PEHD- PP	26
PET CLAIR	55,25
PET FONCE	21
REFUS DE TRI	177,36

En 2020, 28,752 tonnes au total ont été stockées.

ÉVOLUTION DES REFUS DE TRI

En 2020, les quantités de refus de tri ont représenté 177,36 tonnes contre 135,2 tonnes en 2019.



Lors des dernières caractérisations, les principaux refus de tri étaient constitués de verre, textiles, OM, petits électroménagers. Cette augmentation s'explique par la recrudescence des mauvaises pratiques à la source.

La moyenne glissante des caractérisations de l'année 2020 s'établit à 15,10 % de taux de refus pour les emballages, à 1,88 % pour les papiers et à 16,58 % pour les multimatériaux.

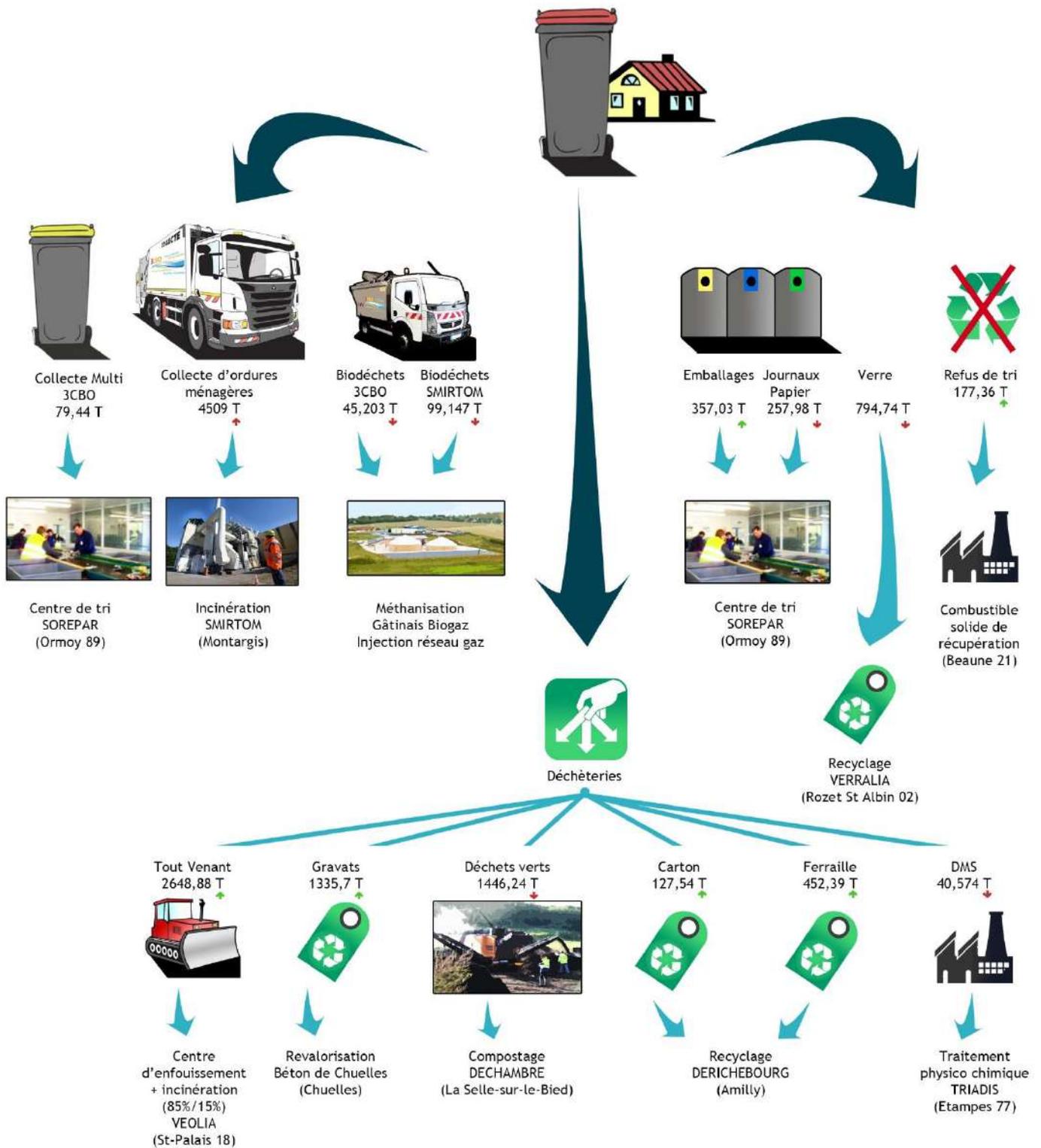
C. Le traitement des déchets collectés

1) *Le mode de traitement*

La 3CBO a augmenté son taux de valorisation depuis que l'usine d'incinération d'Amilly produit de la chaleur pour les bâtiments voisins (hôpital, EREA et EHPAD d'Amilly). Les déchets sont valorisés énergétiquement et servent ainsi de source de chaleur pour les établissements se trouvant à proximité du site.

Grâce à la collecte des biodéchets, la 3CBO permet également d'alimenter l'usine de méthanisation de Château-Renard, Gâtinais BIOGAZ, pour la production de gaz naturel injecté dans le réseau.

2) Le synoptique présentant les flux de déchets collectés et leur traitement



Partie 2 : INDICATEURS FINANCIERS

A. BUDGET

1) Fonctionnement

Sur l'année 2020, les dépenses de fonctionnement réalisées par le service de collecte des déchets se sont élevées à 2 767 715,66 € et les recettes totales réalisées sont de 3 255 920,38 €.

2) Investissement

Sur l'année 2020, les investissements réalisés sont l'achat d'un démonte-pneu pneumatique pour un montant total de 3 088,56 € et des renouvellements de colonnes de tri pour un montant total de 3813,60 €.

3) Recettes

LA TEOM (TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES)

La TEOM s'élève à 2 814 384 € en 2020 avec un taux de TEOM à 15%. Ce dernier n'a pas évolué depuis 2017.

LES REDEVANCES SPECIALES

➤ Convention Carton, verre et papiers des professionnels/établissements publics du territoire

85 établissements sont collectés selon les différentes formules proposées suivantes :

Type de convention	Tarifs/an	Recette 2020
CARTON	100 €	5 700 €
CARTON + VERRE	100 €	1 100 €
CARTON + VERRE + PAPIERS	120 €	720 €
PAPIERS	30 €	270 €
VERRE	30 €	60 €
TOTAL		7 850 €

➤ Vente de composteurs

En 2020, 21 composteurs ont été vendus aux particuliers du territoire apportant une recette totale de 560 €.

Composteurs Bois	Composteurs Plastique
15	6

➤ Convention Biodéchets

22 établissements du territoire ont fait appel à la 3CBO pour la collecte de leurs biodéchets. Il n'y a pas de recette perçue pour cette collecte, proposée gratuitement par la 3CBO.

Le SMIRTOM, syndicat de collecte sur l'agglomération montargoise, a souscrit à une convention avec la 3CBO afin qu'une collecte de biodéchets ait lieu sur leur territoire.

Depuis 2018, la 3CBO effectue la collecte de 22 établissements du SMIRTOM. Il s'agit d'une prestation payante dont le prix unitaire à la tonne s'élève à 170 €. En 2020, la recette totale de cette collecte s'élève à 16 853,8 € (99,14 tonnes sur l'année).

Les biodéchets sont valorisés énergétiquement en biogaz par Gâtinais Biogaz (Château-Renard) et en digestat par les agriculteurs locaux.

➤ **Convention redevance spéciale pour la collecte des déchets industriels banals des établissements professionnels**

En 2020, 17 entreprises ont souscrit au système de collecte de leurs déchets industriels banals en redevance spéciale. Ces établissements sont facturés au nombre de litres collectés par passage.

En 2020, la recette de ces conventions s'élève à 27 807,31 €.

➤ **Convention de location de bennes**

Depuis 2016, la location de bennes est proposée aux particuliers et professionnels afin qu'ils puissent avoir à disposition une benne sur une période de 48 heures.



Benne de 10m³



Benne de 20m³

Deux tailles de bennes sont proposées afin de répondre aux différents besoins et chaque déchet est facturé à un tarif différent comme suit (tarifs en vigueur jusqu'au 30 juin 2021) :

Location d'une benne	Tarif
Dépose et reprise d'une benne 10 m ³ (Forfait 48h)	100 €
Dépose et reprise d'une benne 20 m ³ (Forfait 48h)	200 €
La journée supplémentaire	10 €
Benne 10 m ³ au mois	40 €
Benne 20 m ³ au mois	50 €
Tarif du traitement (à la pesée) :	
Déchets verts	25 €/t
Encombrants	100 €/t
Ferraille, gravats, carton (non mélangés)	0 €/t

En 2020, la recette totale des prestations de location de bennes s'élève à 11 253, 25 € dont voici le détail :

Type de déchets	Recette
Déchets verts	1 439,25 €
Encombrants (ou mélange)	9 414 €
Gravats	400 €
Total général	11 253,25 €

➤ Collecte des déchets de marchés

Depuis novembre 2002, la 3CBO assure la collecte des déchets de marché de Courtenay pour le compte de la société LOMBARD & GUERRIN, gestionnaire du marché.

Les tarifs appliqués tiennent compte du volume de déchets générés. La 3CBO facture 0,031 €/litre de déchet collecté.

En 2020, la recette totale de cette prestation s'élève à 6 319,04 €.

➤ Convention de bacs supplémentaires

Depuis 2016, la 3CBO a décidé de proposer aux habitants la location de bacs d'ordures ménagères supplémentaires. La taille de bac définie dans le règlement de collecte ne suffit pas à certains habitants du territoire, le plus souvent par des habitudes de consommation provoquant d'importants déchets (suremballage...) ou par le non-respect du tri des déchets.

Cette location de bac, réglementée par une convention, est proposée au tarif suivant :

Taille de bacs	Tarif annuel
120 litres	40 €
240 litres	80 €
770 litres	250 €

En 2020, 3 conventions de locations de bacs ont été souscrits pour un montant total de 120 €.

VENTE DES MATIERES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE

Dans le cadre du contrat de reprise, signé avec CITEO, un repreneur est désigné pour chaque matière triée.

➤ Recette par matière collectée

Matière	Tonnage 2020	Recette totale
Plastique – VALORPLAST	110,25	11 198,78 €
Aluminium – REGEAL AFFIMET	2,1	591,75 €
Acier – ARCELOR MITTAL	37	4 180,41 €
Briques (5.03) – REVIPAC	9	90 €
EMR (5.02) – REVIPAC	128,83	4 513,86 €
Verre – VERRALIA	794,74	19 375,76 €
Papiers – NORSKE	221,4	11 824 €

Carton (1.05) – REVIPAC	70,997	5577,21 €
--------------------------------	--------	-----------

➤ Soutien à la tonne triée

Outre les recettes issues de la vente des matières, CITEO assure un soutien financier dépendant de la performance de la collectivité. En 2020, ce soutien s'élève à 18 131,80 € pour le papier et à 99 700 € pour les emballages, soit un total de 117 831,80 €.

➤ Soutien ECO TLC

ECO TLC est l'éco-organisme gérant la filière des textiles. Il subventionne la communication à hauteur de 0,10 cts d'euros par habitant. Les actions déclarées pour l'année 2020 ont généré une recette 2 050,90 €.

➤ Soutien ECO MOBILIER

ECO MOBILIER est un éco-organisme qui structure la filière des mobiliers et soutient financièrement la 3CBO pour le recyclage et la valorisation de ces déchets. Les tonnages déclarés ont généré une recette de 10 293,16 € pour l'année 2020.

➤ Soutien OCAD3E (D3E)

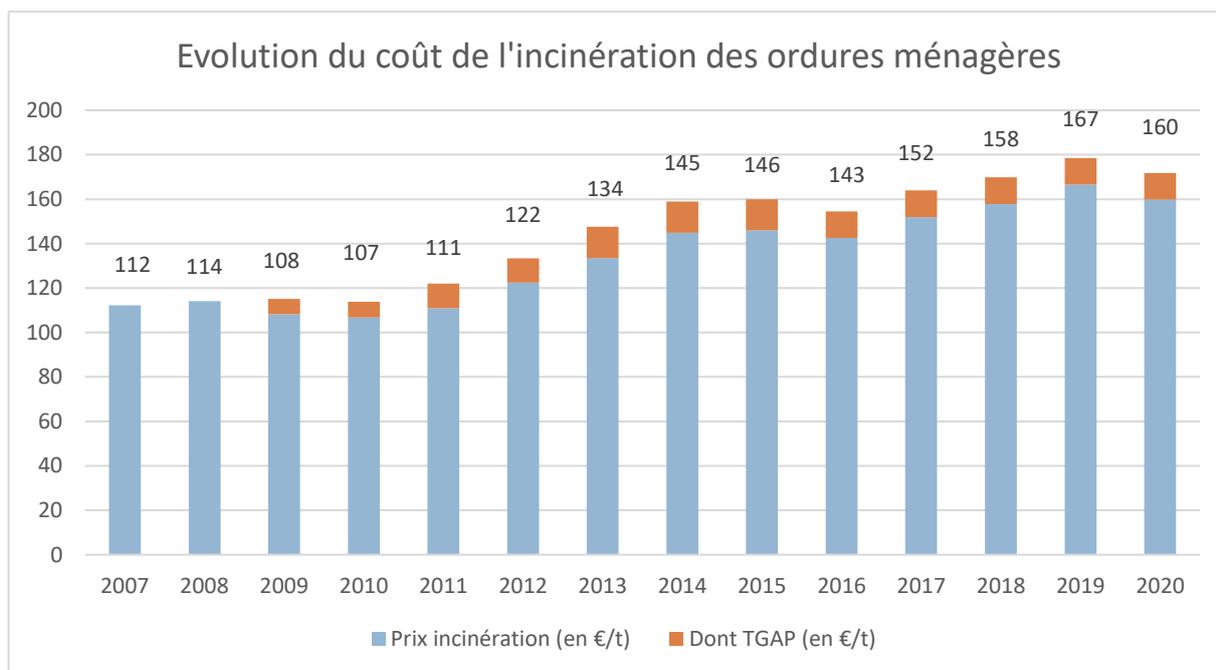
L'organisme OCAD3E apporte un soutien à la 3CBO pour faciliter le tri et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages (D3E : téléviseur, ordinateur, congélateur...).

Les tonnages déclarés ont généré une recette de 16 210,63€ pour l'année 2020.

B. Coût du service public

Le traitement des ordures ménagères est confié au Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Montargis (SMIRTOM). La 3CBO a adhéré au SMIRTOM pour la compétence traitement des ordures ménagères en février 2002. L'usine d'incinération d'Amilly est exploitée par la société SUEZ.

L'évolution du coût de traitement des ordures ménagères au cours de ces dernières années est la suivante :



En 2020, une légère baisse du coût de traitement est observée en raison de la mise en application d'une nouvelle convention de détermination des coûts qui a pris effet au second semestre 2020.

Le coût de traitement est désormais indexé à la DSP (Délégation de Service Public) passée entre SUEZ et le SMIRTOM.

Des travaux ont démarré en 2020 et visent à raccorder la chaudière de l'incinérateur à la chaufferie collective de Montargis (quartier de la Chaussée). Les travaux doivent se terminer fin 2021. Ainsi, l'établissement va changer de catégorie d'installation de traitement de déchets soumise à versement de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et bénéficier d'un niveau de TGAP réduit.

Voir tableau ci-dessous :

Désignation des installations de traitement thermique de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
Installations non autorisées	tonne	125	125	130	132	133	134	135
A. – Installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité	tonne	12	12	17	18	20	22	25
B. – Installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/Nm3	tonne	12	12	17	18	20	22	25
C. – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65	tonne	9	9	14	14	14	14	15
D. – Installations relevant à la fois des A et B	tonne	9	9	14	14	17	20	25
E. – Installations relevant à la fois des A et C	tonne	6	6	11	12	13	14	15

Jusqu'à présent, l'installation était classée en catégorie A et devrait être classée en E à compter de 2022. A échéance 2025, le gain attendu pour le SMIRTOM et la 3CBO s'élève à 10 €/tonne, soit environ 45 000 €/an pour la 3CBO uniquement.

Répartition des dépenses de fonctionnement par grands postes de dépenses :

Dépenses de fonctionnement du service OM	2019	2020
	2 483 000,00 €	2 767 715,00 €
Charges de personnel	818 633,63 €	852 172,22 €
Incinération OM	686 088,10 €	715 671,25 €
Marché déchèteries et tri	604 706,00 €	714 023,00 €
Carburant	142 784,94 €	137 477,00 €
Matériel roulant	90 650,51 €	113 025,94 €
Autres	140 137,00 €	235 346,00 €

ANALYSE DES COÛTS : MATRICE « COMPTA-COÛTS »

En partenariat avec les collectivités en charge des déchets, l'ADEME a mis au point un outil d'analyse des données financières des services déchets.

Ainsi, en remplissant une matrice, les coûts suivants apparaissent pour la 3CBO, en coût par tonne et en coût par habitant.

Coûts en €/habitant

Année 2019 Montants en euro HT / habitant	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Coût complet	76,70	1,80	12,88	32,57	123,95
Coût technique	76,70	0,82	9,96	28,85	111,13
Coût aidé HT	73,01	0,59	4,18	27,58	100,62
Coût aidé TTC	75,14	0,75	5,37	30,43	111,69

Année 2020 Montants en euro HT / habitant	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Coût complet	77,91	1,83	13,09	33,08	125,91
Coût technique	77,91	0,84	10,12	29,31	111,13
Coût aidé HT	74,17	0,60	4,24	28,02	100,62
Coût aidé TTC	76,32	0,76	5,45	30,91	113,45

Coûts en €/tonnes

Année 2019 Montants en euro HT / tonne	Flux de déchets			
	Ordures ménagères	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries
Coût complet	318,04	41,81	322,42	95,06
Coût technique	318,04	19,09	249,52	84,23
Coût aidé HT	302,73	13,71	104,62	80,52
Coût aidé TTC	311,51	17,54	134,47	88,82

Année 2020 Montants en euro HT / tonne	Flux de déchets			
	Ordures ménagères	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries
Coût complet	323,06	42,47	327,51	96,56
Coût technique	323,06	19,39	253,47	85,57
Coût aidé HT	307,52	13,92	106,28	81,80
Coût aidé TTC	316,43	17,82	136,59	90,23

PARTIE 3 : BILANS ET PERSPECTIVE

A. Bilan

DECISIONS DES COMMISSIONS ENVIRONNEMENT DE L'ANNEE 2020

Commission du 18 septembre 2020 :

Une réunion spécifique de la commission environnement, ouverte à l'ensemble des conseillers communautaires, s'est déroulée avec à l'ordre du jour l'intervention du bureau d'étude OPTAE qui a présenté :

- *Le contexte réglementaire et les principes de la tarification incitative (TI)*
- *Le diagnostic de l'état des lieux*
- *Les premières préconisations*

Commission du 8 décembre 2020 :

- ***Point d'avancement sur l'étude d'optimisation incluant un financement incitatif, et le devenir des déchèteries :***

La commission fait le choix d'étudier la possibilité de fermer 2 déchèteries, de maintenir celle de Château-Renard qui accueillerait les déchets verts et les gravats et de construire un Ecopôle sur une zone centrale du territoire. Cet Ecopôle serait constitué d'une déchèterie pour particulier et pour professionnels, d'un espace de réemploi, et d'un quai de transfert pour ordures ménagères, collecte sélective, bio déchet et encombrants.

-La commission retient que le travail sur le financement incitatif doit se poursuivre en tenant compte que sa mise en œuvre est conditionnée à 3 points principaux : 1 - la visibilité à long terme du coût de traitement des ordures ménagères ; 2 - l'extension de la collecte sélective en porte à porte pour toutes les communes ; 3 - la prise en compte du nombre très important de points de regroupement (bacs collectifs des ordures ménagères) et la recherche d'une solution spécifique.

- La commission retient que la mise en place d'une collecte des biodéchets doit être organisée, principalement par la promotion du compostage individuel en zone pavillonnaire et rural dispersé et par la mise en place de points d'apport volontaire sur les zones plus denses.

- La commission retient la densification du réseau de colonnes d'apport pour le verre pour augmenter la performance de collecte

-La commission retient la suppression de la collecte en porte à porte du papier et la révision des tarifs des collectes spécifiques des cartons et du verre

-La commission charge le Président de demander des subventions auprès de tous les partenaires potentiels (CITEO, ADEME, Département, Région) pour démarrer les différents projets.

- ***Description du nouveau dispositif de collecte des vêtements usagés***

Le nouveau collecteur est l'entreprise « Le Relais ». 13 colonnes ont été installées gratuitement. La collecte gratuite également aura lieu à minima une fois par semaine. Les nouveaux points sont répertoriés sur le site Internet de la 3CBO et sur le site d'ECO TEXTILE, éco organisme en charge du soutien sur la collecte des textiles.

- **Marchés de tri des emballages et des journaux-magazines ; information suite à la CAO du 7 décembre**

Le marché est attribué à l'entreprise COVED avec pour objectif le changement du lieu de déchargement du tri sélectif sur un quai de transfert (A Sens au lieu d'Ormoy). Ce marché fera l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire. La commission valide le choix du prestataire pour un montant de 510 184,40 € TTC sur trois ans.

- **SMIRTOM – révision du tarif d'incinération des ordures ménagères et projet de traitement des encombrants à l'incinérateur**

Une négociation avec le SMIRTOM sur les tarifs d'incinération est en cours. L'économie pourrait engendrer un gain d'environ 80 000 € pour la 3CBO. La négociation sera réalisée de manière à trouver un terrain d'entente.

PERSONNEL

Un ripeur est parti en retraite en décembre 2020.

COVID

- **Maintien des collectes d'ordures ménagères et des recyclables**

Malgré la crise sanitaire liée au coronavirus qui s'est abattue sur le pays et le confinement mis en place à compter du 17/03/20, les collectes des déchets ménagers et des recyclables ont tout de même été assurés par les agents de collecte de la 3cbo.

Les horaires des équipes de l'après-midi ont été modifiés afin d'éviter les contacts avec les équipes du matin (12h15 – 19h15 au lieu de 12h00-19h00) avec consigne que les agents de l'après-midi ne doivent pas rentrer dans le vestiaire tant qu'il reste des agents de l'équipe du matin à l'intérieur.

- **Fermeture des déchetteries**

Le 17/03/2020 au soir, à la suite d'un décret gouvernemental, nous avons été dans l'obligation de fermer nos trois déchetteries (Château Renard, Courtenay et la Selle S/Bied).

La déchetterie de Courtenay a été ouverte exceptionnellement aux professionnels les vendredis après-midi de 12h15 à 18h45 à partir du 15/04.

Les trois déchetteries ont repris leur activité à la normale à compter du 27/04/20.

- **Mesures préventives contre la Covid19**

Afin de limiter le risque de contamination tout en garantissant le meilleur service à la population, des mesures d'hygiène et de sécurité sanitaire ont été mises en place, telles que :

- Port du masque obligatoire dans tous les lieux (distribution de 4 masques lavables par agent) et gants de travail,
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon et les sécher avec du papier à usage unique ou à défaut se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique,
- Saluer sans se serrer la main,
- Limiter les contacts rapprochés et conserver les distances de sécurité (au moins 1m),
- Eviter de se toucher le visage,

- Tousser ou éternuer dans son coude,
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle,
- Désinfecter l'intérieur et l'extérieur du camion après chaque retour de collecte,
- Désinfecter régulièrement son téléphone personnel et le téléphone de service,
- Veiller au respect de la distanciation entre les agents et les usagers,

Pour le personnel des bureaux (administratifs, responsables du service OM), le télétravail a été préconisé avec présence d'une personne par jour pour l'accueil des agents de collecte au départ et au retour des collectes ainsi que des visites régulières en déchetterie afin de s'assurer de la bonne continuité des services.

DECHETERIES

En octobre 2020, une benne ECO MOBILIER a été mise en place sur la déchetterie de Château-Renard. Ainsi, les trois déchetteries sont équipées d'une benne spécifique ce qui réduit la quantité de déchets encombrants pris en charge financièrement par la 3CBO.

La moyenne des passages sur les déchetteries est de 5.

B. Perspectives

ETUDE D'OPTIMISATION

Le travail sur l'étude d'optimisation va se poursuivre en 2021 en présentant les pistes de réflexion suivantes :

- Les grilles tarifaires liée à la mise en place d'un système de financement incitatif
- Les leviers d'optimisation à mettre en place pour conserver un service de qualité à coût optimisé

DECHETERIES

Le Conseil Communautaire ayant décidé de réfléchir à la refonte du service de déchetterie, l'étude de la construction d'un Ecopôle sur le territoire va se poursuivre.

TRI SELECTIF

En matière de tri sélectif l'expérimentation de la collecte en porte-à-porte sur la commune de Chuelles se poursuit et au regard des résultats encourageants, la 3CBO cherche à étendre ce mode de collecte à d'autres communes, en tenant compte des contraintes techniques et financières.

En 2022, l'équipement du porte-à-porte pour le tri sélectif sur la commune de la Selle S/Bied est prévue en fin d'année.

Une prestation de lavage et de désinfection des colonnes en point d'apport volontaire par une entreprise spécialisée « Le Signe de l'Environnement » sera réalisée.

Un rappel des consignes de tri et de collecte auprès des habitants de la 3CBO, par le biais de flyers,



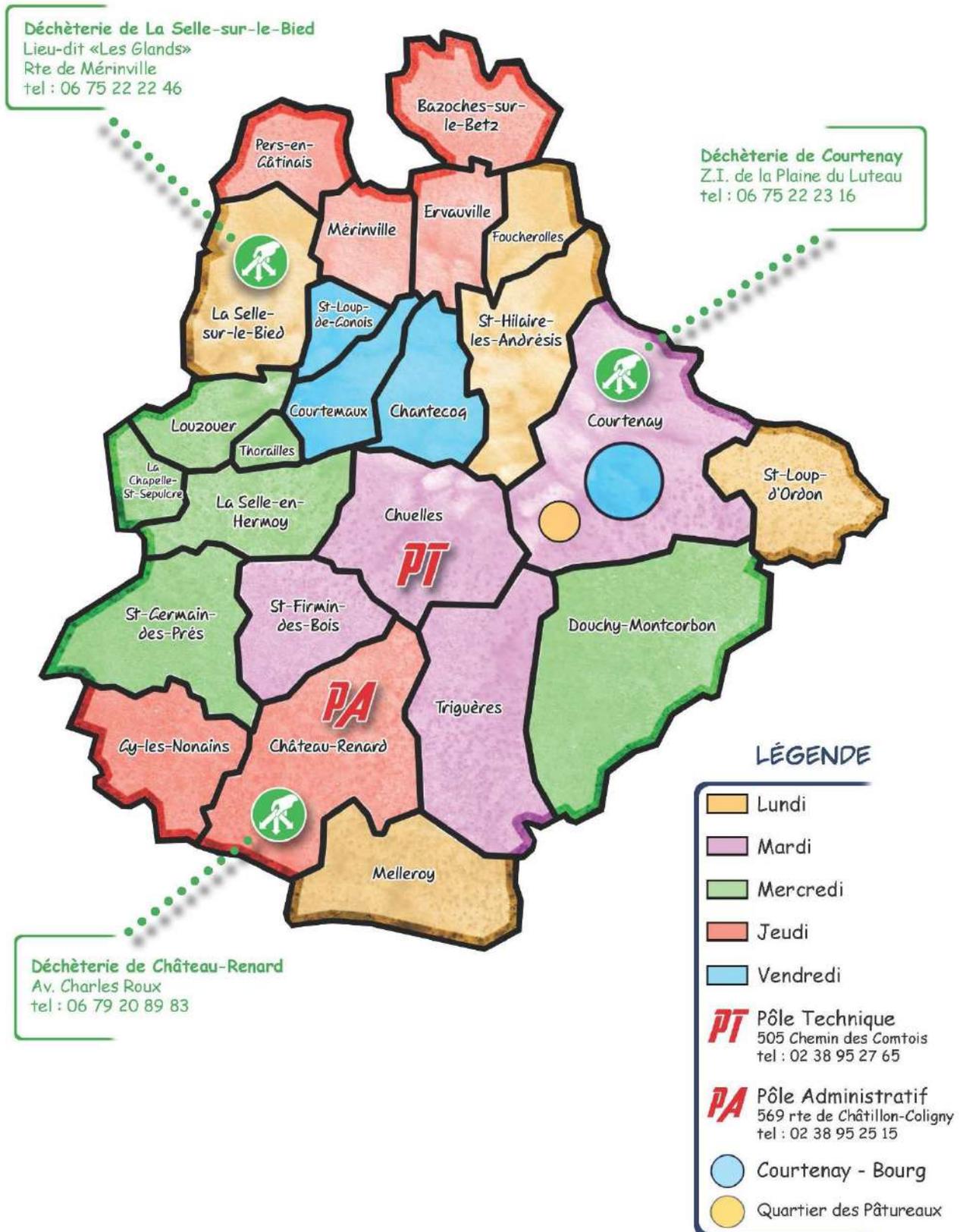
afin de les sensibiliser à nouveau sur le tri de leurs déchets est également prévu.

COLLECTE DES PROFESSIONNELS

Consciente de l'enjeu que représente pour les professionnels du territoire la gestion des déchets, la 3CBO continuera à les accompagner en proposant des services adaptés à tarif maîtrisé.

La collecte des biodéchets par exemple pourrait être étendue si les conditions techniques et financières sont réunies.

ANNEXE 1 : LE TERRITOIRE AVEC LES JOURS DE COLLECTE



LEXIQUE

- AV : Apport Volontaire
- BOM : Benne à Ordures Ménagères
- Caractérisation : analyse d'un prélèvement du gisement des déchets apportés en centre de tri
- CET : Centre d'Enfouissement Technique
- CS : Collecte Sélective
- DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques DMS : Déchets Ménagers Spéciaux
- DDS : Déchets diffus spécifiques
- ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires EMR : Emballages Ménagers Recyclables
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
- Filière : filière de récupération, traitement et valorisation instaurée par nature de déchet
- GEM F : Gros Electroménagers Froid
- GEM HF : Gros Electroménagers Hors Froid
- Gros de magasin : autres papiers recyclables (kraft, chemises cartonnées...)
- JRM : Journaux, Revues, Magazines OMr : Ordures Ménagères Résiduelles PAM : Petits Appareils en Mélange PAP : Porte-à-Porte
- PDRT : Point De Regroupement
- PEDMA : Plan d'Elimination des Déchets Ménagers Assimilés
- REP : Responsabilité Elargie du Producteur (basée sur le principe de pollueur payeur) Ripeur : agent de collecte d'ordures ménagères / éboueur
- SMIRTOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères